

Date de dépôt: 7 juin 2006

Messagerie

## **Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. André Reymond : "3ème voie CFF"**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 19 mai 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

### ***"3e voie CFF***

*Suite à la motion UDC déposée au Conseil national pour la réalisation de la 3ème voie CFF entre Coppet et Renens :*

***Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à intervenir à Berne pour soutenir cette initiative ?"***

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

L'office fédéral des transports (OFT) et les CFF planifient un projet national, intitulé "futur développement des projets ferroviaires" (ZEB), qui a été présenté aux cantons. Concernant l'arc lémanique, ce projet ne prévoit aucun développement de l'offre, si l'on excepte une amélioration des temps de parcours entre Genève et Zurich, grâce à des travaux entre Lausanne et Berne, d'une part, et entre Bienne et Zurich, d'autre part.

Cette amélioration est certes intéressante, mais ne répond pas à l'impérative nécessité de renforcer l'offre sur le bassin lémanique, soit entre Genève et Lausanne. Cette priorité découle tout naturellement de la très forte croissance démographique de cette région et de l'explosion de ses besoins en mobilité.

Ce constat est pleinement partagé par les deux cantons de Vaud et de Genève.

Dans cette perspective, les cantons de Vaud et de Genève se sont regroupés en vue de défendre le même projet à Berne, à savoir le renforcement de l'offre de transport ferroviaire entre Lausanne et Genève. Concrètement, la réalisation d'une 3<sup>ème</sup> voie entre Coppet et Renens permettrait de répondre à cet objectif. A la suite des premières réunions, les deux cantons ont déjà pu faire part de leurs objectifs à l'OFT et aux CFF.

Dans sa planification du développement ferroviaire qui est en cours (au-delà du projet CEVA), l'office cantonal de la mobilité prévoit un accroissement massif des relations ferroviaires sur le bassin franco-valdo-genevois. Le renforcement de l'offre entre Genève et Lausanne prévu concerne tous les types de trains en circulation aujourd'hui : IC, IR, RE et RER.

Cette vision à long terme a d'ailleurs été présentée par le Conseil d'Etat au Conseil d'administration des CFF et à sa direction générale le 24 avril 2006, lors de son assemblée générale du printemps, qui s'est tenue à Genève.

Le canton de Genève est actif au sein de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), qui regroupe tous les cantons de Suisse romande, afin de défendre cette 3<sup>ème</sup> voie ferroviaire. De plus, une rencontre entre les conseillers d'Etat genevois et vaudois en charge des transports avec le président de la direction des CFF, M. Benedikt Weibel, est prévue. Ce dossier a aussi été abordé avec les représentants genevois aux Chambres fédérales lors d'une rencontre avec les conseillers d'Etat le 24 mai 2006. Au-delà, le canton ne manquera pas de défendre sa position tant auprès de l'administration que des Chambres fédérales.

Par conséquent, le Conseil d'Etat ne peut que s'associer à cette interpellation urgente écrite et remercie le Grand Conseil de son plein soutien dans ce dossier, tel qu'il l'a manifesté en adoptant la R 508 relative à la construction d'une troisième voie ferroviaire entre Genève et Lausanne. Il ne manquera pas de le tenir informé de la suite qui y sera donnée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger